COMMISSION DE DISCIPLINE DE LA LFP

Un match à huis clos pour le DRB Tadjenanet et dossier ouvert pour OM - ASK

La commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP), dans sa réunion hebdomadaire, a publié sur son site internet les différentes décisions prises à l'encontre de certains clubs, notamment en relation avec les incidents et les scènes de violences dans les stades qui font partie désormais du paysage sportif national. Un phénomène qui prend de l'ampleur que même les différentes sanctions infligées aux «coupables» n'améliorent en rien la situation. Ainsi, dans l'affaire du match DRBT – CRBAF, disputé le 6 mars, comptant pour la 22e journée du championnat de Ligue 2, la commission de discipline a infligé un match à huis clos et une amende de 100 000 DA à l'encontre du DRB Tadjenanet pour jet de projectiles. L'équipe du CRDT écope également d'une autre amende de 50 000 DA pour mauvaise organisation du match, après examen des pièces versées au dossier et suite aux rapports des officiels de match. Concernant les incidents qui se sont produits lors de la rencontre O Médéa - AS Khroub, qui a eu lieu le vendredi 6 mars, la CD de la LFP a laissé le dossier ouvert jusqu'à complément d'informations. Le président de l'OM est par ailleurs suspendu jusqu'à son audition, a indiqué la commission de discipline de la LFP. Pour rappel, de graves incidents ont émaillé la fin de la rencontre OM-ASK faisant plusieurs blessés dont des policiers.

USM HARRACH

6 mois de suspension pour Benomar

Dans l'affaire du match USMH-JSS, Hassen Benomar, l'entraîneur-adjoint de l'USMH, a été suspendu pour 6 mois dont 3 avec sursis pour «son comportement antisportif envers les officiels du match à compter du 10/03/2015 et une amende de 40 000 DA». Par ailleurs, l'équipe de la JS Saoura écope d'une amende de 20 000 DA «pour conduite incorrecte de l'équipe» lors du même match disputé, faut-il le rappeler, à El-Harrach le 7 mars, pour le compte de la 22e journée du championnat de Ligue 1.

Ah. A.

FOOTBALL

COUPE D'ALGÉRIE (8es DE FINALE) USM ALGER 1 - ASO CHLEF 1 (4-5 AUX TAB)

Salhi qualifie l'ASO

Alger, stade de Bologhine, affluence nombreuse, arbitrage de M. Abderrezak Arab assisté de Rachid Bazine et Samir Bioud.
Buts : Boudebouda (32') USMA, Tedjar (60') ASO
Avert : Koudri USMA
Expul : Badarou, ASO
USMA : Zemmamouche, Meftah, Boudebouda, Khoualed, Chafai, Koudri, Bouchema, Belaïli, Ferhat, Andrea, Ben Moussa puis Nadji.
Ent. : Otto Pfister
ASO : Salhi, Zaoui, Semahi puis Boulahya, Lakhdari, Soukambi, Meliani, Naâmani, Badarou, Boussaïd, Tedjar, Haddouche.
Ent. : Mohamed Benchouia

Photo : DR

L'ASO Chlef doit son salut à la performance de son gardien Salhi, auteur d'un arrêt décisif lors des fatidiques secondes séries des tirs au but qui ont sanctionné un match insipide. L'USMA , qui a bien débuté la partie en se créant le plus grand nombre d'occasions de scorer par rapport aux visiteurs, a buté sur une défense regroupée et un gardien des grands jours. Cela n'a pas freiné la détermination des Rouge et Noir à ouvrir le score à la 32' par une tête plongeante de Boudebouda, durant ce premier half, Belaïli s'est distingué par de multiples ratages face au gardien Salhi. De retour de la pause-citron, les capés de Benchouia ont augmenté la cadence en se montrant plus menaçants, face à une équipe des Rouge et Noir qui a replié, les visiteurs ont profité pour niveler la marque suite à un chef-d'œuvre de Tedjar à la 60', un but qui a donné des ailes aux Lions de Chlef, affichant un jeu séduisant tout autre, celui pratiqué en championnat. Les camarades de Zaoui ont aggravé la marque, un but qui semble limpide, mais l'arbitre a refusé de comptabiliser cette réalisation. Lors des prolongations, les deux équipes, en baisse de forme, attendaient les tirs au but, qui ont souri à l'ASO Chlef qui passe, ainsi, au prochain tour de la Coupe d'Algérie.

A. A.

MC ORAN

Vers la résiliation du contrat de Makusu

● Recruté durant le dernier mercato hivernal, l'aventure du joueur congolais du MCO, Jean-Marc Makusu, devrait prendre fin incessamment.

En fait, près de deux mois après la clôture de la deuxième période des transferts, le joueur congolais n'est toujours pas qualifié pour jouer avec sa nouvelle formation. Selon les responsables du MCO, le cas de Jean-Marc Makusu est semblable à celui du joueur brésilien du MCA.

La FAF n'a pas envoyé à temps la demande de transfert international du joueur ; ce qui a poussé la Fifa à interdire la qualification du joueur. Les responsables oranais ont proposé au joueur de résilier son contrat et de le laisser rentrer chez lui.

En amical à Relizane vendredi

Eliminé de la Coupe d'Algérie, et pour meubler l'arrêt du championnat, le MC Oran a programmé une rencontre amicale ce vendredi à Relizane face à la formation locale, le RCR. La rencontre, qui se déroulera à 14h30, sera l'occasion pour Jean-Michel Cavalli de faire tourner son effectif pour maintenir la cadence du championnat.

Ahmed A.